

## SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

**Etaient présents** : Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUILAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, M. OLÇOMENDY Betti

**Procuration(s)** : Mme MOUSQUES Bernadette donne pouvoir à Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel donne pouvoir à M. Betti BIDART

**Etaient absents** : Mme MOUSQUES Bernadette M. ITHURBURUA Daniel

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 02 décembre 2025 - Date d'affichage : 02 décembre 2025

### OBJET : SOLICITATION DE L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE POUR UNE ETUDE SUR LA REFECTION DU PONT EYHERALDE-NOMENCLATURE 1.4

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'engager des travaux de réfection du pont Eyheralde OA2.

A cette fin, il propose de confier au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la Commune n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

**DÉCIDE** de faire appel au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation des travaux de réfection du pont Eyheralde OA2 conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 15/12/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 15/12/2025

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY

